

Par courriel : presidence@fpfcb.bc.ca

Richmond, le 13 mars 2024

Attention : Monsieur Christian Leclerc
Président
Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique
223-1555 7^e Avenue Ouest
Vancouver, C.-B. V6J 1S1

Objet : Félicitations pour l'adoption de l'amendement au projet de loi C-35
pour le financement des services de garde francophones

Monsieur Leclerc,

C'est avec un grand plaisir que je vous adresse, au nom du conseil d'administration du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, nos félicitations pour l'adoption de l'amendement au projet de loi C-35 qui aidera grandement la mise en place de services de garde francophones. Votre appui dans cette initiative pancanadienne en Colombie-Britannique a été déterminant pour cet acquis législatif historique.

Aux côtés de la Commission nationale des parents francophones et de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, votre implication dans ce processus démontre votre engagement indéfectible envers la francophonie canadienne. En mobilisant les francophones de toute la province et en sensibilisant les décideurs politiques à l'importance de cette question, vous avez prouvé, une fois de plus, la force et la détermination de notre communauté.

Vous savez mieux que quiconque l'importance de cet amendement pour l'ensemble des communautés francophones en contexte minoritaire. Le financement durable des garderies en français constitue un pilier essentiel dans la préservation, dès le plus jeune âge, de notre langue et de notre culture, contribuant ainsi à contrer l'assimilation et à renforcer notre identité francophone.

Veillez agréer, cher Monsieur Leclerc, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Marie-Pierre Lavoie
Présidente du conseil d'administration
Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique